

Didier Le Reste
didier.lereste@paris.fr

Jacques Baudrier
jacques.baudrier@paris.fr

Madame Elisabeth Borne
Ministre de la transition écologique et solidaire
246 boulevard Saint-Germain
75007 Paris

Paris, le 7 avril 2020

Objet : maintien de la suspension du chantier du CDG Express

Madame la Ministre,

Depuis plusieurs semaines, la France connaît une grave crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19. Dans cette situation exceptionnelle et pour endiguer la propagation du virus, le gouvernement a décidé d'avoir recours au confinement de la population et a demandé à ce que des mesures de télétravail ou de chômage partiel soient mises en place. Le secteur du bâtiment et des travaux publics n'est pas épargné.

Nous comprenons que certaines activités indispensables et prioritaires au fonctionnement de la nation soient maintenues en respectant strictement les consignes sanitaires qui s'imposent. Mais tel n'est pas le cas du chantier du CDG Express.

Le CDG Express est une liaison directe privée proposant un trajet Aéroport de Roissy – CDG – Paris – Gare de l'Est pour un temps prévu de 20 minutes, au coût prévisionnel estimé entre 24 et 27 euros le trajet aller. Ce train ne prévoit de ne desservir aucune gare sur son tracé, ce qui en fait un projet ségrégatif. Il ne sera pas accessible à la tarification IDF mobilités (pass navigo, carte imagin'R...). En effectuant des navettes de 5h du matin à minuit, il occupera les sillons aujourd'hui dédiés à la ligne K, au TER Picardie, au fret et aux voies de report du RER B en situation perturbée.

Le CDG Express n'a rien d'un projet d'intérêt général donc il n'est pas indispensable et prioritaire au fonctionnement de la nation. C'est un projet inutile, ségrégatif et dispendieux.

Alors que le pic de l'épidémie est encore devant nous, vous venez de donner agrément au guide de l'OPPBTB concernant la sécurité en vue de faire redémarrer les chantiers au plus vite. Ce n'est pas acceptable.

Nous nous opposons fermement à la reprise du chantier du CDG Express. Actuellement, rien ne garantit aux salarié.e.s la sécurité à laquelle ils ont droit et il est très difficile dans les faits, sur un chantier de ce type, de respecter les gestes barrières et les consignes sanitaires.

Madame la Ministre, nous vous demandons de maintenir la suspension de la reprise du chantier du CDG Express dans la mesure où la sécurité des salarié.e.s n'est pas assurée.

Si vous voulez de nouveau passer en force, vous ferez courir aux salarié.e.s des risques sanitaires importants qui vous seront reprochés et pour lesquels vous aurez à rendre des comptes.

Dans l'attente de vos nouvelles, veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de notre haute considération.



Didier Le Reste
Conseiller de Paris
Président de l'association
« NON au CDG Express »



Jacques Baudrier
Conseiller de Paris
Administrateur d'Ile-de-France Mobilités

Copie à Madame Muriel Pénicaud, Ministre du Travail